

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 348 /2025

A L'ENTREPRISE AGRIZEX SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 093/E'KE/CGPMP/SP/09/2024, conclu avec la Chefferie des Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars américains cinq cent trente-quatre mille deux cent onze, soixante-trois centimes (USD 534 211,63) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit do ars américains trois mille sept cent trente-neuf, quarante-huit centimes (USD 3 733,48), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 17/12/2025



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général